

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT DRESSAGE GHS 2023

Préalable :

Un championnat de dressage GHS est organisé par saison de concours. Il concernera les niveaux 0 (chevaux et poneys), 1 (chevaux et poneys), 2 et 3.

Le championnat de dressage GHS 2023 se déroulera sur un week-end unique.

Il aura lieu les 26 et 27 août 2023 à La Licorne de Bièvre.

Article 1

Le championnat de dressage GHS est ouvert à toute paire cavalier / cheval ou poney remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

1. Être en ordre de licence GHS
2. Avoir participé à au moins une journée de concours (obstacle ou dressage) sur la saison 2023, hors manches du championnat, lors de l'inscription.

Article 2

Un championnat par niveau (0-1-2-3) est organisé pour autant qu'il y ait 4 participants minimum.

Pour le niveau 3, 3 participants sont suffisants.

Pour les Niveaux 0 et 1, un championnat poneys distinct du championnat chevaux est organisé pour autant qu'il y ait 3 participants minimum.

Si tel n'est pas le cas, les poneys sont repris dans le championnat chevaux.

Article 3

Chaque paire cavalier/cheval doit participer au championnat dans le niveau de sa reprise supérieure.

Article 4

Le championnat 2023 comportera 2 manches - samedi et dimanche - et 4 épreuves :

- 1ère manche : samedi 26 août 2023
 - o 1^{ère} épreuve : Reprise inférieure
 - o 2^{ème} épreuve : Reprise supérieure
- 2ème manche : dimanche 27 août 2023
 - o 3^{ème} épreuve : Reprise inférieure
 - o 4^{ème} épreuve : Reprise supérieure

Article 5

Le champion sera le cavalier ayant récolté le total de points (exprimés en pourcentages) le plus élevé en additionnant les résultats des 3 meilleures épreuves.

En cas d'ex-aequo, c'est le résultat de la reprise supérieure du dimanche qui sera prépondérant.

Article 6

La deuxième reprise inférieure est facultative.

Les deux reprises supérieures et une reprise inférieure doivent impérativement être présentées pour être en lice.

La deuxième reprise inférieure (du samedi ou du dimanche) est facultative puisque seuls 3 résultats sont pris en compte. Il est possible de ne présenter qu'une reprise inférieure, aux risques et périls du couple cavalier/cheval.

Article 7

La remise des prix se fera le dimanche 27 août à Bièvre.
Les champions seront également mis à l'honneur lors du souper de fin d'année.

Article 8

Les inscriptions aux épreuves se font selon le processus habituel d'inscription sur Equibel. Aucune inscription globale n'existe.